

On le voit, le parallélisme est parfait entre les vérités de l'ordre spéculatif et celles de l'ordre pratique. Dieu ne peut faire que ce qui commence d'être n'ait pas de cause ou que $2 + 2 = 5$; mais il peut, par une intervention immédiate, suspendre telle ou telle loi astronomique ou chimique; c'est le *miracle physique*. De même, il ne peut faire que le mensonge soit légitime; mais il peut permettre de tuer quelqu'un: dans ce cas ce n'est plus un meurtre. Mais il faut une autorisation expresse, par révélation: c'est le *miracle moral*.

55. — CONFLIT DES DROITS

Par cela même que les droits sont divers (53), il se présente des cas où ils paraissent être en opposition. Le conflit n'est qu'apparent: le droit ne peut contredire le droit; l'honnête ne peut être opposé à l'honnête. Les droits ne sont pas opposés mais subordonnés.

Voici quelques règles pour discerner celui qui doit prédominer:

I. — Le droit, dont l'objet est plus important et plus étroitement lié à la fin dernière, prévaut: vg. le droit à la vie est préférable au droit de propriété.

II. — Le droit, dont l'extension est plus grande, l'emporte: vg. le droit social doit passer avant le droit particulier: le soldat sacrifie son droit à la vie au bien général.

III. — Les droits, dont les titres sont plus évidents, doivent primer les autres: vg. deux hommes sont en péril égal; je ne puis porter secours qu'à l'un d'eux; mais l'un d'eux est mon père, c'est lui que je dois secourir.

LIVRE II

MORALE MATÉRIELLE OU PARTICULIÈRE

La morale générale est la science du devoir. La morale particulière est la science des devoirs, car elle applique aux cas particuliers, matière de la loi morale, les principes établis dans la morale formelle.

56. — DIVISION DES DEVOIRS (1)

§ A. — DIVISION D'APRÈS LEUR FORME

D'après la façon dont ils sont formulés, on divise les devoirs en positifs et en négatifs (2).

I. — **Positifs**: ceux qui commandent d'agir. Exemples pris dans la morale: 1) *individuelle*: Développe tes forces physiques, instruis-toi, sois courageux; — 2) *sociale*: Paie tes dettes, rends service aux autres; — 3) *religieuse*: Prie, adore Dieu.

II. — **Négatifs**: ceux qui défendent d'agir. Exemples tirés de la morale: 1) *individuelle*: Ne te tue pas; ne meurs pas; ne t'emporte pas; — 2) *sociale*: Ne tue pas; ne vole pas; ne calomnie pas; ne médie pas; — 3) *religieuse*: Ne blasphème pas.

Comparaison: A) les devoirs négatifs énoncent les conditions élémentaires de la moralité. Ils obligent toujours et à chaque instant. — II y a peu de mérite, en général, à les

(1) P. JASSER, *La morale*, L. n. ch. v.

(2) Il ne faut pas trop presser cette distinction, car certains devoirs s'expriment indifféremment sous forme négative ou sous forme positive: vg. la justice, qui dit de ne faire tort à personne (*ovminem laede*), prescrit par là même de rendre à chacun son dû (*scum cuique*).

remplir, parce qu'ils consistent plutôt à s'abstenir de faire le mal qu'à faire le bien; il y a *beaucoup de mérite* à les transgresser, parce que leur transgression est une violation de la dignité personnelle et des droits d'autrui. Kant les appelle devoirs de *justice*.

Les devoirs positifs énoncent les *conditions supérieures* de la moralité, un *idéal* de perfection morale. — Ils obligent toujours, mais pas à chaque instant. — Ils sont plus relevés que les devoirs négatifs et ils sont *plus méritoires*, parce qu'ils exigent un effort plus ou moins considérable et se rapportent au perfectionnement moral et à la charité. Kant les appelle devoirs de *vertu*.

B) Certains moralistes appellent les devoirs négatifs : **stricts ou parfaits**, et les devoirs positifs : **larges ou imparfaits**. Si l'on entend par là que les premiers sont seuls obligatoires et que les seconds sont facultatifs, c'est inadmissible, parce que, où il n'y a pas obligation rigoureuse, il n'y a pas de devoir, mais simple convenance morale. Si l'on entend par là que les devoirs négatifs sont **déterminés** et les positifs **indéterminés**, on est dans le vrai. En effet, les devoirs négatifs, consistant à s'abstenir, sont très précis : *vg.* ne tue pas. Les devoirs positifs au contraire revêtent des formes sans nombre d'après les circonstances de temps, de lieux et de personnes. L'obligation, qu'ils imposent est *théoriquement* indéterminée; chacun doit la déterminer *pratiquement* : *vg.* fais l'aumône; mais à qui, quand, dans quelle mesure?

Remarque : les devoirs ne sont *pas tous égaux*, pas plus que les fautes, comme l'ont soutenu les Stoïciens (39). Toutes les obligations sont absolues, doivent être exécutées; mais elles n'ont pas toutes la même gravité. Cette gravité dépend de l'importance de la matière. Une obligation est plus ou moins grave selon que l'objet, qu'il est interdit de rechercher ou qu'il est commandé de poursuivre, a un rapport plus ou moins direct avec la fin dernière de l'homme, l'éloigne ou le rapproche davantage de la perfection.

§ B. — DIVISION D'APRÈS LEUR MATIÈRE

D'après les **objets** auxquels ils se rapportent, les divisions sont multiples. On peut considérer :

I. — **Les objets des devoirs en eux-mêmes** : on a alors les devoirs : 1^o) envers **soi-même**, qui constituent la Morale **personnelle**; — 2^o) envers les **autres**, qui constituent la Morale **sociale**; — 3^o) envers **Dieu**, qui constituent la Morale **religieuse**.

II. — **L'étendue de leurs objets** : on a alors les devoirs envers : 1^o) **soi-même**; — 2^o) la **famille**; — 3^o) la **patrie**; — 4^o) **l'humanité**.

III. — **L'excellence de leurs objets** : on a dans ce cas les devoirs relatifs aux biens : 1^o) **extérieurs** (richesses, honneur, réputation); — 2^o) du **corps** (santé, force, vie); — 3^o) de **l'âme** (vérité, justice, dignité personnelle, etc.)

57. — DEVOIRS ENVERS LES ANIMAUX?

Certains philosophes, comme Damiron, Paul Janet (1), ajoutent aux devoirs précédents les devoirs envers les **animaux** et envers les **choses**. Cette addition :

I. — **Est sans fondement** : les animaux ne sont pas des personnes, mais des choses (Ps. 203), qui doivent servir au bien de l'homme. N'ayant ni raison, ni liberté, ils n'ont aucun droit; et par conséquent ils ne peuvent être l'objet d'aucun devoir, car le droit suppose un devoir corrélatif (51 § B.)

II. — **Est funeste dans ses conséquences** : s'il est vrai que les animaux ont des droits, ils ne peuvent être traités comme des *moyens*; ils doivent être assimilés aux personnes. Il devient par là même illicite de se nourrir de leur chair, de se vêtir de leurs dépouilles.

(1) P. JANET, *Traité élémentaire de philosophie*, n. 489.

III. — **Est inutile** : nous ne devons pas abuser de la nature inanimée et encore moins des animaux ; mais le principe de cette obligation n'est pas dans les choses ni dans les animaux ; il est dans le bien, dans la loi naturelle, qui exige que nous agissions en tout comme des êtres *raisonnables*. Les animaux sont faits pour l'utilité et l'agrément de l'homme ; c'est ce qui ressort de leur nature, inférieure à la nôtre et par conséquent subordonnée. Nous pouvons donc nous en servir, pourvu que l'usage soit conforme à la raison, c'est-à-dire nous soit profitable ou agréable, dans la mesure où la recherche de l'utilité et de l'agrément est permise (28, 29). Ainsi nous n'avons pas, à proprement parler, de devoirs envers les animaux, nous en avons envers nous-mêmes à l'égard des animaux : nous nous devons à nous-mêmes de ne pas en mésuser (*). C'est ainsi que Dieu n'a pas de devoirs envers ses créatures, mais il se doit à lui-même, à ses perfections, de leur accorder tel ou tel bienfait.

58. — CONFLIT DES DEVOIRS

Les devoirs étant divers, il y a des cas où ils semblent se contredire. Mais, comme pour les droits, cette collision n'est qu'apparente. Elle tient à notre ignorance et non à la nature des choses. Dans un cas donné, il n'y a pas deux devoirs opposés, également obligatoires et pourtant exclusifs l'un de l'autre ; il n'y a qu'une seule chose à faire et partant qu'une seule obligation. Une intelligence parfaite verrait immédiatement où est le devoir. La *casuistique* a précisément pour but de démêler ces cas de conscience embrouillés. Après avoir distingué : 1°) **l'ordre des biens**, c'est-à-dire l'échelle des devoirs rangés d'après *l'excellence croissante* de leur objet ; — 2°) **l'ordre des devoirs**, c'est-

(*) C'est l'opinion de Kant (Cf. *Principes métaphysiques de la morale*, traduction Tissot, p. 118). — M. Janet le reconnaît lui-même quand il dit : « Tout en admettant la réalité de ces devoirs..., accordons, si l'on veut, que cette partie de la morale rentre soit dans la morale personnelle, etc. » (*La morale*, l. II, Ch. v.)

à-dire l'échelle des devoirs rangés d'après *l'étendue croissante* de leur objet (36, § B), Paul Janet (*) a proposé trois principes directeurs, selon que le conflit entre deux devoirs a lieu par rapport :

I. — **A l'excellence**, *l'étendue étant identique par hypothèse* : le devoir le plus excellent l'emporte ; vg. je dois préférer la vie à la richesse, la justice à la vie.

II. — **A l'étendue**, *l'excellence étant identique* : le plus étendu l'emporte ; vg. je dois préférer mes amis à moi-même, ma famille à mes amis, ma patrie à ma famille, l'humanité à ma patrie.

III. — **A l'excellence et à l'étendue** : le point de vue de l'excellence prime celui de l'étendue, l'ordre des biens l'emporte sur celui des devoirs ; vg. il faudra subordonner l'intérêt de ma famille ou de ma patrie à mon honneur ou à ma dignité morale : les premiers devoirs sont plus étendus ; les seconds sont plus excellents. C'est ainsi que je ne dois pas me déshonorer, ni mentir pour enrichir les miens.

(*) P. JANET, *La morale*, L. II, Ch. VI.

CHAPITRE PREMIER

MORALE PERSONNELLE (1)

59. — EXISTENCE ET FONDEMENT DES DEVOIRS PERSONNELS

Que l'homme ait des devoirs envers ses semblables et envers Dieu, c'est ce que l'on accorde aisément ; mais qu'il en ait envers lui-même, on l'a parfois nié. C'est donc une question préalable à résoudre. On a objecté le mot de Sénèque : *Nemo sibi debet*. On peut l'entendre en disant que personne n'a d'obligations à remplir envers soi-même ou que personne n'est le principe des obligations envers soi-même. Le premier sens est faux, le second est vrai.

§ A. — EXISTENCE DES DEVOIRS PERSONNELS

L'homme a des devoirs envers soi-même. En effet :

I. — Admettre des devoirs envers les autres, c'est admettre du même coup qu'on a des devoirs envers soi. Ces deux sortes de devoirs sont logiquement inséparables. Il nous est impossible d'être justes et charitables à l'égard des autres, si nous sommes avares, emportés, paresseux, violents, intempérants, etc ; car si nous ne savons pas maîtriser les tendances inférieures de notre nature, nous serons amenés, pour les satisfaire, à mépriser les droits de nos semblables.

II. — L'homme vit en société ; pour que celle-ci soit aussi

(1) MARCHA, *Les moralistes sous l'empire romain*. — FR. BOCHER, *Questions de morale pratique*. — JOHN SWANN BLACKEN, *L'éducation de soi-même*. — ESPÉRITÉ, *Entretiens* ; MANUEL. — MARC-AURÉLE, *Pensées*. — L'imitation de Jésus-Christ. — ED. R. CLAY, *L'alternative*, L. IV. — NICOLZ, *Essais de morale*. — M. B. *Institutes de droit naturel*, L. VI.

EXISTENCE ET FONDEMENT DES DEVOIRS PERSONNELS 533

prosperer que possible, chaque citoyen doit faire effort pour se perfectionner. Celui qui ne travaille pas à son perfectionnement manque donc à ses devoirs envers la société. Sans doute il cherche à s'excuser en disant qu'il ne fait de tort qu'à lui-même. C'est une illusion : la solidarité qui unit les membres du corps social est si étroite que le bien et le mal faits par les uns rejaillit sur les autres.

III. — D'ailleurs, quand même l'homme vivrait isolé, il n'en aurait pas moins des devoirs à remplir envers lui-même, car il est obligé de respecter sa dignité et de perfectionner sa nature.

Les devoirs personnels existent donc. Comment les **divise-t-on** ? — En devoirs **relatifs au corps** et en devoirs **relatifs à l'âme**.

§ B. — FONDEMENT DES DEVOIRS PERSONNELS

On a diversement répondu à cette seconde question :

A) : KANT considère le **principe de la dignité personnelle** : « Agis de telle sorte que tu traites toujours l'humanité, en toi et dans les autres, non comme un moyen, mais comme une fin », comme l'**unique fondement** de la morale *individuelle* et même de toute la morale.

D'autres lui assignent un **double fondement** :

1°) **La dignité de la personne humaine**, que nous devons respecter en nous-mêmes et dans les autres. De là se déduisent les devoirs **négatifs** envers soi-même, qui correspondent aux devoirs de *justice* envers les autres ; *vg.* ne te tue pas ; ne tue pas.

2°) **La perfectibilité de la nature humaine**, que nous devons développer en nous mêmes et pour le bien social : de là les **devoirs positifs** envers soi-même, qui correspondent aux devoirs de *charité* envers autrui ; *vg.* soigne la santé ; sois charitable.

Avec Kant on peut ramener le second principe au premier, en soutenant que la perfectibilité de la nature humaine n'est qu'un aspect de sa dignité. Par cela même que l'homme possède la raison, il s'élève au-dessus des autres êtres de la création. La personne humaine possède une dignité supérieure à tout, puisqu'il

est impossible de trouver un bien qui lui soit préférable et auquel il faille la subordonner. Qui accepterait toutes les richesses et tous les plaisirs imaginables à la condition de perdre la raison ? L'homme ne peut donc rien mettre au dessus de sa personnalité ; mais il doit lui sacrifier tout le reste. S'il veut rester dans l'ordre, il lui est interdit de la considérer comme un simple moyen ; il faut qu'il la prenne sans cesse pour but et la traite toujours comme une fin. La maxime de Kant : « Agis etc. » revient à dire à l'homme : « Être raisonnable, sois toujours raisonnable ». Celui qui met le bien sensible au dessus du bien rationnel et sacrifie sa personnalité à quelque satisfaction matérielle, abdique sa dignité d'homme, déchoit au rang des êtres inférieurs et se fait simple chose. Le bien n'est donc pas distinct de nous ; c'est ce qui est conforme à notre nature raisonnable, c'est le développement de la personnalité ; ou plutôt c'est la personnalité même. Ne rien faire qui compromette en nous la dignité de la personne, nous efforcer d'autre part de l'accroître en devenant chaque jour plus raisonnables ; voilà le principe de tous nos devoirs personnels.

On objecte à cette théorie que personne ne peut s'obliger soi-même. Kant répond par une distinction (Ps. 212, § B). Il dédouble la personnalité : il y a d'un côté la personne de l'homme-phénomène, la personne *empirique*, imparfaite, soumise aux entraînements de la sensibilité et à la tyrannie des passions qui troublent la raison ; d'autre part, il y a la personne de l'homme-noumène, la personne *intelligible*, parfaite, affranchie de tout esclavage et guidée par une raison toujours droite. C'est la personne *empirique* qui est liée envers la personne *parfaite* : chacun de nous, personnes imparfaites, doit tendre à la personnalité idéale en devenant de plus en plus libre et raisonnable.

B) D'autres philosophes soutiennent avec raison que le principe de la dignité humaine n'est que le fondement **prochain** des devoirs de l'homme envers lui-même. Le fondement **dernier** et **véritable** ce sont les **droits souverains de Dieu** sur l'homme. L'homme est obligé de respecter et de développer sa nature, sa personnalité, parce que Dieu en commande le respect et en veut le perfectionnement (44) ; et Dieu impose à l'homme cette obli-

gation, parce qu'elle est conforme à l'ordre essentiel des choses (1). De la sorte tout s'éclaire : l'homme ne s'oblige pas lui-même, mais c'est Dieu qui l'oblige. Nous ne sommes plus en présence d'une abstraction, comme dans la théorie précédente, où c'est la personne idéale qui oblige la personne empirique ; nous sommes en face d'un supérieur vivant, de l'Être infiniment parfait. Si l'on prend pour base *unique* de la morale personnelle la dignité humaine, en *excluant* l'intervention de Dieu, on ne saurait établir aucun devoir, mais de simples **règles de convenance**. La loi de l'honneur et de la dignité, abstraction faite de l'autorité divine, revient à dire : Si l'homme veut pratiquer le bien, il doit agir comme il *conviendrait* à sa nature raisonnable. Mais ce n'est là qu'un impératif *hypothétique*. Il ne peut y avoir d'impératif *catégorique* qu'en face d'une autorité supérieure qui, de par son droit souverain et indiscutable, impose sa volonté. On ne saurait être obligé par ses égaux, ni par soi-même, parce qu'on n'est pas supérieur à soi-même ; on ne saurait l'être davantage par un idéal abstrait, parce que l'homme est une réalité vivante. Dieu seul a donc l'autorité suffisante pour imposer une obligation absolue. En dehors de Lui, la morale indépendante en est réduite à des règles de convenance et aboutit à des maximes immorales comme celle-ci : « Une belle pensée, dit Renan, vaut une belle action ; une vie de science vaut une vie de vertu ».

60. — DEVOIRS RELATIFS AU CORPS

A cause de l'union de l'âme et du corps, la vie et la santé sont pour l'âme des conditions nécessaires à l'accomplissement de ses fins. De cette nécessité résultent les devoirs relatifs au corps.

(1) E. BEAUSIRE, *Les principes de la morale*, I. IV, Ch. II.

§ A. — DEVOIRS POSITIFS

L'homme doit **conserver et entretenir sa santé.**

La santé du corps est une des conditions de la santé de l'âme : *Mens sana in corpore sano*. Mais ce soin ne doit pas dégénérer en mollesse et en délicatesse, car il ne faut s'occuper de son corps que pour en faire un meilleur instrument au service de l'âme. A ce point de vue élevé, l'*hygiène*, la *propreté*, l'*exercice* rentrent dans la morale. — Pour conserver la santé, il faut éviter tout excès : gourmandise, abus des boissons, luxure, qui ruinent les forces physiques et amènent des maladies.

§ B. — DEVOIRS NÉGATIFS

On peut tout résumer en disant : **ne pas attenter à sa vie ; ne pas se mutiler.** — Le **suicide** est une atteinte directe et volontaire à sa propre vie. Les Épicuriens y voyaient un remède extrême contre la douleur. Les Stoïciens l'exaltaient comme un acte de courage : le sage peut sortir tranquillement de la vie « comme on sort d'une chambre remplie de fumée ». Le suicide est réprouvé par une saine morale. Il serait contradictoire d'admettre que l'homme a des devoirs à remplir et de lui permettre le suicide. En effet la vie est la condition nécessaire de l'accomplissement des devoirs. Si l'homme a le droit de s'ôter la vie, il peut par là-même s'exempter lui-même de tout devoir. Ne pas détruire son existence est donc le premier devoir, puisque c'est la condition de tous les autres (*).

A) **Le suicide est un crime** : I. — **Contre Dieu** : c'est une violation de ses droits. C'est lui qui donne la vie, à lui de la reprendre. La vie a été accordée à l'homme comme un temps

(*) ER. DUBREUIL, *Le suicide, étude de sociologie.* — PROUL, *Le suicide et le crime passionnel.* — L. ROURE, *Doctrines et problèmes*, Ch. XI. La question du suicide.

d'épreuve et de combat pour atteindre sa fin. L'abrégé de sa propre autorité, c'est s'ériger en arbitre de ses mérites et de sa destinée, c'est clore une lutte dont Dieu seul doit marquer le terme ; c'est abandonner le poste confié. Le suicide est donc une désertion morale, car « l'homme fuit ainsi sans la permission de Dieu le poste qu'il nous a assigné dans le monde (*).

II. — **Contre la société** : c'est la priver du concours qu'elle a droit d'attendre de chacun de ses membres, en retour des services qu'elle leur rend. C'est ensuite donner un pernicieux exemple.

III. — **Contre soi-même** : c'est la violation du respect qu'on se doit, car attenter à ses jours c'est disposer de soi comme d'un moyen pour une fin arbitraire.

B) **Essais de justification** : on a fait valoir en faveur du suicide les raisons suivantes :

I. — *C'est un acte de courage.* — **Réponse** : il faut une certaine exaltation, une certaine énergie pour se suicider ; mais, au fond, c'est une lâcheté, sous une apparence de courage, car on s'arrache la vie parce qu'on n'a pas la force de supporter l'épreuve :

*Rebus in adversis facile est contemnere vitam ;
Fortius ille facit qui miser esse potest (MARTIAL).*

II. — *Quand on est déshonoré, le suicide est un droit et même un devoir.* — **Réponse** : ou ce déshonneur est *immérité*, et alors il est immoral de sacrifier sa vie à un préjugé injuste ; ou il est *mérité*, et alors le devoir commande, au lieu de fuir l'expiation, de l'affronter courageusement pour réparer la faute commise.

III. — *La vie du malheureux qui se tue ne peut qu'être nuisible à ses semblables ; sa mort est un bon débarras pour la société.* — **Réponse** : il ne s'ensuit pas qu'il ait le droit d'attenter à ses jours, mais qu'il a l'obligation de se corriger et de com-

(*) KANT, *Principes métaphysiques de la morale*, p. 82 de la traduction Tissot.

penser par l'exemple d'une vie honnête et utile le mal fait à la société.

IV. — *Celui qui se suicide ne fait tort qu'à lui-même ; or on n'est obligé à rien envers soi.* — **Réponse :** 1° cette excuse n'est pas recevable, car nous avons vu qu'on fait tort à la société on ne remplissant pas ses devoirs personnels ; — 2° l'homme a des devoirs envers soi-même (34, A).

Ramrques : I. — **Sacrifice volontaire de sa vie :** il ne faut pas le confondre avec le suicide, car il peut être obligatoire ou être inspiré par un motif héroïque de charité. Par position on peut être tenu à ce sacrifice, comme le soldat, le médecin, le prêtre, dans certaines circonstances. Tous doivent préférer la perte de la vie à la perte de la vertu. Ce serait, dit Juvénal, un crime de sacrifier à l'amour de cette vie périssable les seules raisons de vivre :

*Summum crede nefas animam præferre pudori
Et propter vitam vivendi perdere causas* (1)

II. — **Macérations ascétiques :** elles sont blâmées par certains philosophes. C'est à tort, car la mortification de la sensibilité est nécessaire pour pratiquer la vertu, surtout pour arriver à la maîtrise complète de soi-même. Mais ces macérations doivent être réglées, ne pas aller jusqu'à compromettre la santé. Les mortifications de quelques saints paraissent excessives ; il faut se rappeler qu'elles rentrent dans les voies extraordinaires, qu'elles sont inspirées par Dieu : c'est admirable, mais pas imitable (2).

61. — DEVOIRS RELATIFS A L'ÂME

La pratique des devoirs relatifs à l'âme donne naissance, selon les anciens, à trois vertus, correspondant aux trois facultés :

I. — **Tempérance :** devoir relatif à la sensibilité. La sen-

(1) Juvénal, *Satires*, VIII, 83-84.

(2) L. Roux, *Doctrines et Problèmes*, ch. viii, Ascétisme et philosophie.

sibilité est faite pour le **bien sensible, le plaisir**. Il ne faut pas la détruire, comme le voulaient les Stoïciens, mais la régler : pour cela on doit déraciner les mauvaises inclinations et développer les bonnes (Ps. 64). C'est ainsi qu'on parviendra à subordonner la sensibilité à la raison et à pratiquer la **tempérance**.

II. — **Sagesse :** devoir relatif à l'intelligence. L'intelligence est faite pour la **vérité**. L'homme ne doit donc pas amoindrir son intelligence par l'ignorance et l'erreur, ni la dégrader par le mensonge soit intérieur où l'on se trompe soi-même, soit extérieur où l'on trompe les autres ; par l'*hypocrisie* et le *respect humain*, qui sont des mensonges en action. — Il doit la perfectionner par la *recherche de la vérité* : pour cela il faut se connaître soi-même et acquérir les connaissances religieuses et morales qui se rapportent à l'accomplissement de notre destinée, à nos devoirs. C'est ainsi que l'homme s'élèvera à la **sagesse**. Rousseau a prétendu que la culture des sciences est une cause nécessaire de corruption : c'est un sophisme. Tout dépend de l'usage qu'on fait des sciences et de l'intention dans laquelle on les étudie. Sans doute « Science sans conscience, comme dit Babelais, est la ruine de l'âme » ; mais on peut aussi faire servir ses connaissances à son perfectionnement moral.

III. — **Courage :** devoir relatif à la volonté. La volonté est faite pour le **bien rationnel** : c'est la faculté principale de l'homme, car c'est par elle qu'il est maître de lui-même et réalise sa destinée, par elle qu'il est un être *moral*. L'homme ne doit pas abdiquer sa liberté en se laissant dominer par ses passions, l'avarice, la volupté, l'ambition, etc., mais il doit la fortifier par des efforts généreux et répétés. **L'examen de conscience**, par lequel on arrive à la connaissance de soi-même, et le **travail**, qui écarte l'oisiveté « mère de tous les vices », sont des moyens efficaces, avec la **lutte contre soi-même**, pour tremper la volonté et devenir un homme de caractère. C'est ainsi que l'on acquiert la force d'âme, le **courage**.